



HAL
open science

Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ?

Bruno Villalba, Edwin Zaccai

► **To cite this version:**

Bruno Villalba, Edwin Zaccai. Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ?. Développement durable et territoires, 2007, Dossier 9, 10.4000/developpement-durable.3502 . hal-03081619

HAL Id: hal-03081619

<https://agroparistech.hal.science/hal-03081619>

Submitted on 11 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Dossier 9 | 2007

Inégalités écologiques, inégalités sociales

Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ?

Bruno Villalba et Edwin Zaccai



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/3502>

DOI : 10.4000/developpementdurable.3502

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Référence électronique

Bruno Villalba et Edwin Zaccai, « Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 | 2007, mis en ligne le 02 septembre 2007, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/3502> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.3502

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

Inégalités écologiques, inégalités sociales : interfaces, interactions, discontinuités ?

Bruno Villalba et Edwin Zaccai

- 1 Comment interroger la notion « *d'inégalités écologiques* » ? L'appel à contributions de ce dossier indiquait : « *Les enjeux environnementaux ont souvent été relégués comme des secondaires dans l'élaboration de meilleures conditions d'égalités entre les individus, principalement centrées autour des questions de bien-être, de développement, de croissance, ou, plus matériellement, de pouvoir d'achat. Ainsi, les conditions pratiques d'une justice en relation avec un développement durable semblent avoir été moins étudiées que la volonté de réconcilier écologie et économie.* »
- 2 Dès le départ nous nous interrogeons aussi sur la notion “d'inégalités écologiques”, une expression d'ailleurs également utilisée dans Programme Politiques territoriales de développement durable (D2RT)¹. S'il n'est pas indispensable de définir de façon univoque une notion pour qu'elle puisse être analysée et produise des effets — pensons au développement durable ! — il peut néanmoins être intéressant pour aider à structurer les réflexions et nourrir les recherches de repérer des courants de rattachements de la problématique en question. C'est ce que nous commencerons par faire ici².
- 3 Dans ce qui suit nous envisagerons (sans espérer être exhaustif) trois approches qu'il est possible de rencontrer actuellement pour le traitement de ce type de question dans la littérature scientifique et dans certaines politiques qui s'en inspirent : la justice environnementale, les approches Nord-Sud (spécialement en *political ecology*) et les approches territoriales et urbaines.
- 4 La justice environnementale trouve son origine aux Etats-Unis dans les années 1980 (Boulder, 1988 ; Bullard, 1990 ; Martinez-Alier, 2002). Relativement peu illustrée en Europe, sinon en Grande-Bretagne (Lucas et al., 2004 ; Birch et al., 2004 ; Brainard et al., 2002 ; McLeod et al., 2000), la justice environnementale a suscité de nombreuses publications traitant notamment de ségrégations, en particulier raciales, et de mobilisations étudiées en détail. Après une certaine montée en puissance, l'Agence de

protection de l'environnement américaine (EPA) a intégré au milieu des années 90 dans ses missions un thème spécifique de "justice environnementale" (Environmental Protection Agency, 1995). Dans ce contexte cette notion est vue principalement comme devant assurer un niveau de protection sans aucune ségrégation, et éviter la concentration de nuisances vers des territoires déjà défavorisés. Aux Etats-Unis, outre la proclamation de l'objectif à respecter, l'EPA entend fournir des méthodes pratiques en vue d'évaluer la présence ou non de justice environnementale dans des cas locaux. Dans sa "boîte à outil" (*Toolkit*) d'évaluation (Environmental Protection Agency, 2004), l'Agence propose des indicateurs, ainsi que le rappel des références légales principales relatives à la protection de l'environnement, en vue de tester le niveau de justice environnementale sur le terrain. La Convention d'Aarhus, dont les pays de l'Union européenne sont signataires, reconnaît quant à elle que le public doit avoir « la possibilité de participer au processus décisionnel et a accès à la justice en matière d'environnement sans discrimination fondée sur la citoyenneté, la nationalité ou le domicile » (art. 3.9).

- 5 En deuxième lieu, il est un domaine où la question des inégalités sociales en interférence avec les dégradations environnementales suscite beaucoup de travaux, sans doute davantage que dans les deux approches précédentes, mais cette fois sur le plan international : c'est celui des *inégalités Nord-Sud*. Que ce soient pour les impacts générés (mesurés par exemple par les gaz à effet de serre par habitant, par l'empreinte écologique par habitant ou d'autres indicateurs (Kestemont, Frenedo, Zaccà, 2007 ; Agyeman, Bullard, Evans, 2003) ou subis (l'eau potable, la désertification, ...), les approches environnementales mondiales soulignent les inégalités entre pays économiquement riches et pauvres et tentent d'en tirer des conséquences (aide nord-sud, transferts technologiques, convergence à terme des niveaux possibles d'utilisation des ressources...). Ces dernières s'avèrent d'ailleurs bien difficile à mettre en oeuvre étant donné le poids des systèmes techniques et économiques dans les différentes sociétés du monde. On trouve ce genre de préoccupations tant dans des travaux issus d'institutions internationales, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement par exemple, que dans les mouvements altermondialistes.
- 6 Au sein de la recherche universitaire, certains auteurs de langue anglaise traitant de questions d'inégalités sociales et environnementales dans le Tiers-Monde avec des connexions internationales se réfèrent à une gamme d'approches, généralement critiques, sous le nom de "*political ecology*" (Robbins, 2004 ; Peet, Watts, 2004 ; Adams, 2001, pp. 250-284 ; Bryant, Bailey, 1997). L'analyse se fonde aussi, plus anciennement, à partir de travaux d'anthropologues (Johnston, 1994). T. Forsyth remarque toutefois que les travaux de ce courant se sont massivement concentrés sur les effets du développement capitaliste sur les populations pauvres dans des environnements "verts" (agriculture, forêts) et encore peu dans des environnements qu'on pourrait appeler "gris" ("*brown*") (urbains) (Forsyth, in Peet & Watts, 2004, p. 422 ; Forsyth, 2003).
- 7 La "*political ecology*" a des liens avec l'écologie politique au sens français du terme, mais s'en différencie néanmoins, notamment parce qu'il s'agit avant tout d'une école de pensée *scientifique* distanciée des partis politiques verts. La "*political ecology*" fournit une base théorique pour comprendre la manière particulière dont les sociétés organisent politiquement leur fonctionnement économique et écologique: production, consommation, échanges, division du travail, etc. Il s'agit donc d'une combinaison entre économie politique et écologie, mais qui souligne avec constance des inégalités dans la distribution des bénéfices et inconvénients liés aux changements environnementaux.

Martinez-Alier (2002) reprend d'ailleurs cette caractéristique comme typique de l'écologie politique dans ce sens. Certains auteurs de cette mouvance se montrent assez critiques par rapport à un manque de politisation ou de mise en contexte social de certains aspects de l'environnementalisme, en particulier dans le contexte du Tiers-Monde. Toujours en rapport avec l'international, existe également toute une littérature dans le domaine du droit et de la politique qui traite de ces questions, et que nous n'aborderons pas ici (Cooper, Palmer, 1995). Dans certains cas les aspects intergénérationnels sont très présents (et problématiques) (Dobson, 1998).

- 8 En troisième lieu enfin, pour revenir à un plan national ou régional, la dimension *territoriale* est importante, comme le souligne J. Theys (2002), pour analyser les relations entre inégalités sociales et environnementales, qui peuvent d'ailleurs fréquemment se cumuler (Theys, 2000). Ces relations ont été envisagées plusieurs fois dans le cadre de politiques urbaines. Pour nous limiter ici à la France, citons deux rapports récents en ce domaine, chacun pointant d'ailleurs le manque de données et de méthodologies systématiques, aussi bien que leur nécessité. Laigle et Oehler (2004) considèrent quatre types d'inégalités écologiques : a) inégalités territoriales, b) inégalités dans l'accès aux facilités et aménités urbaines, c) inégalités dans l'exposition aux risques et nuisances urbaines, d) inégalités dans la capacité d'influence sur les politiques environnementales et urbaines (remarquons la similarité entre les points c) et d) et la justice environnementale américaine vue plus haut). Quant au rapport sur le même sujet du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD, 2005), il considère les points b), c) et d).
- 9 Dans le présent dossier, ce sont surtout des articles illustrant ce troisième type d'approche que l'on va retrouver, bien que les deux autres ne soient pas absentes.
- 10 Différentes contributions³ (Bellan, Bellan-Santini, Dauvin; Manusset et al. ; Roussel et al.) interrogent les manières de concevoir les inégalités et les modes d'usages qui en découlent. Ces articles témoignent du fait que la notion d'inégalité écologique demeure un enjeu de controverses théoriques (Roussel et al.). Si certains auteurs insistent sur l'importance d'accorder une place effective dans les processus décisionnels à cette notion (Laigle et Tual), d'autres s'interrogent sur les effets pervers que cela peut induire sur la prise en compte des dimensions environnementales (Bellan, Bellan-Santini, Dauvin) en mettant en avant la capacité du "social" à recouvrir "l'environnement". D'autres font valoir que les inégalités écologiques permettent de contribuer à une reformulation des enjeux collectifs (comme de définir la qualité de vie des espaces anthropisés selon les catégories socioculturelles des habitants d'une même ville, Manusset, Brodach, Marchais). Ces contributions montrent qu'il n'y a pas lieu de considérer que l'importance à accorder aux inégalités écologiques fait consensus ; certaines contributions, aux accents parfois polémiques, souhaitent insister sur l'idée que, s'il existe incontestablement des interfaces à établir entre inégalités environnementales et inégalités écologiques, le traitement effectif de ces interfaces révèle surtout les discontinuités entre ces deux domaines. Chacune à leur façon ces contributions esquissent ou développent des cadres d'études permettant d'appréhender l'ensemble de cette problématique.
- 11 Les cas d'études sectoriels et locaux nationaux (Faburel et Maleyre ; Farvaque et al., Leclercq, Schmitt) ou internationaux (Poncet et al., Abdmouleh) permettent de mieux cerner les contraintes d'usage de cette notion. Ces contributions confrontent la problématique des inégalités environnementales avec certaines pratiques empiriques. Ces réflexions révèlent, qu'en matière de politiques sectorielles et compte tenu des

contraintes territoriales spécifiques, les stratégies des acteurs pour apprécier et intégrer les inégalités écologiques au sein d'un ensemble plus global de politiques publiques sont variables. Cette variabilité répond à la fois à une perception différente des acteurs, mais aussi à une autonomie d'action des réseaux d'acteurs concernés. Les impacts environnementaux sont à la fois différemment appréciés suivant les catégories sociales, mais auront aussi souvent des effets économiques aux conséquences plus dommageables pour les catégories populaires (Faburel et Maleyre). La complexité d'évaluation des inégalités écologiques est patente, notamment dans un contexte où les effets des politiques environnementales et d'aménagement s'entremêlent (Schmitt). La variable environnementale est aussi étudiée dans des secteurs où elle apparaît moins souvent. Ainsi, au niveau de l'éducation, l'égalité des chances en terme d'équité d'accès à l'école, de réussite scolaire et de choix de poursuite d'études, gagne à se concevoir en lien avec le territoire (Leclercq). D'autres auteurs s'interrogent sur les effets des variables écologiques sur les résultats des partis sortants aux élections municipales françaises (Farvaque, Nicolas, Zuindeau).

- 12 Une contribution est sans doute proche de l'approche political ecology esquissée plus haut (Poncet, Tchansia, Héctor Reyes, Reinette) dans la mesure où elle instaure une relation importante, à différentes échelles, entre les contraintes résultant de l'environnement mais aussi de milieux urbains. C'est d'ailleurs une approche où la géographie humaine est particulièrement représentée. L'analyse de la réception de thèmes écologiques occidentaux, en particulier la "consommation écologique", dans un contexte nord-africain, illustre quant à elle doublement la thématique des différenciations sociales face à des problèmes écologiques : différences Nord-Sud d'une part, et différence intra-tunisiennes de l'autre (Ridha Abdmouleh).
- 13 Ces contributions illustrent la diversité des enjeux qui peuvent apparaître en étudiant des interactions entre les inégalités écologiques et sociales. Afin d'alimenter encore ce débat, nous avons souhaité recueillir le point de vue de certains animateurs scientifiques des programmes de recherches menés actuellement sur ce sujet en France (*voir les entretiens d'Evelyne Lemercier et Gérard Guillaumin*). Nous présenterons ces entretiens en écho aux contributions. Enfin, afin de réduire les inégalités d'accès aux références bibliographiques sur le thème du dossier, nous proposons un document qui réunit les références citées à ce sujet dans les différentes contributions, augmenté de certains titres grâce à l'aimable complicité de Cyria Emelianoff.

BIBLIOGRAPHIE

Adams W.M. (2001)*Green Development. Environment and Sustainability in the Third World*, London, Routledge, pp. 250-284

Agyeman J., R. D Bullard and B. Evans (eds.) (2003), *Just Sustainabilities. Development in an Unequal World*, Earthscan, London.

- Birch R., Barrett J., Wiedmann T. (2004), *Exploring the consumption and related environmental impacts of socio-economic groups within the UK*, Stockholm Environment Institute – York, University of York
- Boulder Wenz, P. S. (1988), *Environmental Justice*, State University of New York Press, Albany
- Brainard, J. S., Jones, A. P., Bateman, I. J., Lovett, A. A., Fallon, P. J. (2002), "Modelling environmental equity: access to air quality in Birmingham UK", *Environment and Planning A*, (4), pp. 695-716
- Bryant R. & Bailey S. (1997) *Third World Political Ecology*, London, Routledge
- Bullard R. (1990), *Dumping in Dixie : Race, Class and Environmental Quality*, 2000, 3rd Edition, Westview Press
- Cooper E. and Palmer J. (eds.) (1995), *Just environments. Intergenerational, international and interspecies issues*, London, Routledge.
- Dobson, A. (1998), *Justice and the Environment: Conceptions of Environmental Sustainability and Theories of Distributive Justice*, Oxford University Press, New York.
- Environmental Protection Agency (EPA) (1995), *Environmental Justice Strategy*, Note, EPA, Washington.
- Environmental Protection Agency (EPA) (2004), *Toolkit for Assessing Potential Allegations of Environmental Injustice*, Report, EPA, Washington
- Forsyth T. (2003), *Critical Political Ecology*, Routledge, London
- Johnston R. (ed) (1994), *Who pays the price? The Sociocultural Context of Environmental Crisis*, Island Press.
- Kestemont B., Frendo L. and Zaccà E. (2007), « Indicateurs des impacts du développement sur l'environnement. Une comparaison Afrique-Europe », *VertigO* Vol 7, n°2
- Laigle L. and Oehler V. (2004), *Les enjeux sociaux et environnementaux du développement urbain : la question des inégalités écologiques*, Final Report, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, Paris. Voir aussi la contribution de Laigle et al. dans ce dossier.
- Lucas K., Walker G., Eames M., Fay H., Poustie M. (2004), *Environment and Social justice : rapid research and evidence review*, Final report, SDRN, DEFRA
- Martinez-Alier J. (2002), *The Environmentalism of the Poor*, Edward Elgar, Northampton.
- McLeod, H., Langford, I. H., Jones, A. P., Stedman, J. R., Day, R. J., Lorenzoni, I., Bateman, I. J. (2000), "The relationship between, socio-economic indicators and air pollution in England and Wales: implications for environmental justice", *Regional Environmental change*, 1, pp. 78-85.
- Ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD) 2005, *Les inégalités écologiques en milieu urbain*, Paris.
- Peet R. & Watts M. (Eds.) (2004), *Liberation ecologies : environment, development, social movements*, London, Routledge
- Robbins P. (2004), *Political Ecology. A critical introduction*, Oxford, Blackwell Publishing
- Theys J. (2000), « Quand inégalités sociales et inégalités écologiques se cumulent. L'exemple du "SELA" ». Note du CPVS n° 13, MELT-DRAST, Paris.
- Theys J. (2002), « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale ».

NOTES

1. <http://www.territoires-rdd.net/> Programme financé par le MEDD (Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) et le PUCA (Plan Urbanisme, Construction et Architecture). Certaines contributions de ce dossier sont en rapport avec des recherches menées dans le cadre de ce programme.
 2. Pour de plus amples développements au sujet de ces cadrages, voir les actes à paraître d'un colloque organisé par l'IGEAT (Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire), de l'Université Libre de Bruxelles en novembre 2005, sur le thème "Environnement et inégalités sociales" (Cornut, Bauler et Zaccai, 2007).
 3. En raison de contraintes techniques, tous les articles ne sont pas encore disponibles en ligne. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.
-

AUTEURS

BRUNO VILLALBA

Bruno Villalba est maître de conférences, science politique, institut d'études politiques de Lille. Sciences Po Lille – Ceraps, 84 rue Trévisé, A.3.1., F-59 000 Lille ; 33(0)3 20 90 48 85 ; <http://droit.univ-lille2.fr/enseignants/villalba/bruno.villalba@iep.univ-lille2.fr>

EDWIN ZACCAI

Edwin Zaccai, est chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles, Directeur du Centre d'Etudes du Développement Durable (www.ulb.ac.be/igeat/cedd) à l'Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT). Il est également enseignant à Sciences-Po, Paris. 50 av. F. Roosevelt, 1050 Bruxelles Tél: 32-2-650 43 32/ 49 24 ; Secrétariat: 32-2-650 4330 / 4323 ; <http://www.ulb.ac.be/igeat/pers.page> : <http://homepages.ulb.ac.be/~ezaccai/ezaccai@ulb.ac.be>